



**PRÉFÈTE
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Cabinet
Direction des sécurités
Service interministériel de défense et de protection civile**

À Bordeaux, le 30 juillet 2026

ATTESTATION

Je soussignée, Sophie BROCAS, préfète de la Gironde, atteste par la présente, que l'ordre d'évacuation des résidents et personnes présentes, à l'exception des services d'intervention et de secours, a été donné sur les secteurs suivants de la commune de LÈGE – CAP-FERRET :

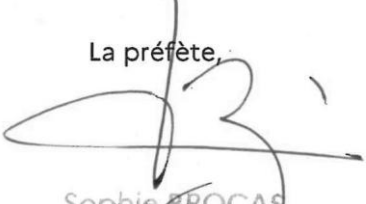
- Le 22 juillet 2026 à 22h55 les campings du nord de Lège (*antérieure aux mentions de l'attestation*) :
La Pinède, Aux couleurs du Ferret, La Prairie
- Le 23 juillet 2026 à 0h53 les habitants du secteur nord chemin du Cassieu, Est route du moulin ;
- Le 23 juillet 2026 à 1h27 les campings du Grand Crohot et du Truc Vert ;
- Le 23 juillet 2026 à 10h28 le VVF, le camping des embruns et le domaine du Ferret ;
- Le 23 juillet 2026 à 12h24 les pastourelles et les Viviers ;
- Le 23 juillet 2026 à 23h44 le Bourg de Lège
- Le 24 juillet 2026 à partir de 02h00 le reste de la commune.

en raison d'un incendie de forêt la menaçant.

L'évacuation préventive de la population, décidée dans le cadre des opérations de secours et de protection des populations, entraîne la fermeture administrative des établissements et entreprises situés sur le territoire de la commune concernée. Cette fermeture administrative a pour effet de contraindre les entreprises concernées à interrompre temporairement leur activité pendant la durée d'application de cette mesure.

L'ordre d'évacuation demeure en vigueur jusqu'à la levée de la menace.

Fait pour valoir ce que de droit.

La préfète,

Sophie BROCAS